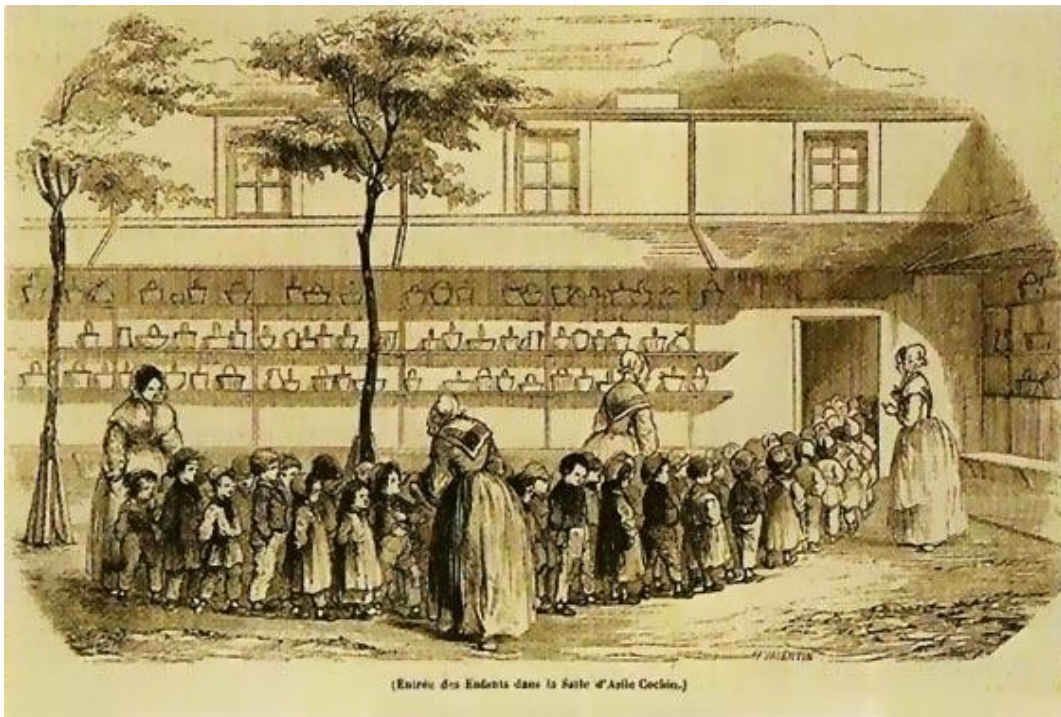


A.C.M.E.N.E.L.A.

Marion Bosq

L'histoire des salles d'asile



Sommaire

Introduction

Première partie: De la salle d'asile à l'école maternelle

- A) L'histoire de la salle d'asile
- B) Le fonctionnement
- C) La méthode
- D) Les maîtresses
- E) L'évolution de la salle d'asile à l'école maternelle

Deuxième partie: Les grandes figures de l'histoire des salles d'asile et de l'école maternelle

- A) Emilie Mallet
- B) Marie Pape-Carpantier
- C) Pauline Kergomard
- D) Maria Montessori

Troisième partie: Les salles d'asile à Nantes

Carte des salles d'asile à Nantes

Annexes

Panneaux de l'exposition

Conclusion

Introduction

La naissance des salles d'asile en France, en 1826, marque le début de l'attention portée à la garde des jeunes enfants. Cette institution veut, dans un premier temps, porter secours aux enfants de la classe populaire, livrés à eux-mêmes lorsque leurs parents travaillent. Cependant, la salle d'asile apporte, malgré elle, une réponse beaucoup plus large et permet aux parents de la classe moyenne de bénéficier d'un système de garde très pratique.

Ce sujet des salles d'asile permet d'appréhender les idéologies liées au projet de garde des jeunes enfants. Cette institution se veut un lieu de protection de l'enfance populaire, et aussi un lieu où ces enfants sont éduqués et remis dans le droit chemin. Les républicains souhaitent, grâce à la salle d'asile et à l'école primaire, former des citoyens responsables et lutter contre des soulèvements qui ont marqué l'histoire du XIX^{ème} siècle.

Première partie: De la salle d'asile à l'école maternelle



Histoire de la salle d'asile

Une naissance à Paris

Le premier comité des salles d'asile en France se réunit le 4 mai 1826, en présence de sa présidente la marquise de Pastoret, d'Émilie Mallet la secrétaire-trésorière, et de dix autres dames de la noblesse et de la bourgeoisie française.

L'objectif de ces pionnières est de concevoir un projet global de première éducation, physique, morale et intellectuelle, fondé sur une représentation du jeune enfant comme un être capable de profiter d'un enseignement collectif. Ce projet s'inspire du modèle anglais des « infant school ».

Au cours de l'été 1826, la première salle d'asile ouvre ses portes en France, elle est située à Paris, elle accueille une centaine d'enfants de 18 mois à 7 ans. Quelques mois plus tard, Jean-Denys-Marie Cochin, maire depuis 1825 du plus pauvre arrondissement parisien, l'ancien XII^e, fonde une seconde institution de jeunes enfants.

En 1830, la capitale compte une dizaine d'établissements, et plusieurs fondations de salles d'asile ont lieu en province.

Une initiative récupérée par l'administration

En 1828, le Conseil général des hospices prend sous sa tutelle les salles d'asile parisiennes, à la demande du Comité des Dames qui recherche un statut légal pour son institution. Les pionnières ont alors pour mission de surveiller les locaux et de nommer le personnel.

En 1833, il y a déjà un cours normal et dix salles d'asile à Paris qui accueillent 2000 enfants. Tout est contrôlé par une inspectrice générale et dirigé par le comité autonome. Ces pionniers de la capitale ont organisé un système de garde et d'éducation publique des jeunes enfants, grâce à leur initiative et aux dons reçus.

L'institution scolaire s'immisce petit à petit dans la gestion des salles d'asile. En 1834, une circulaire du Ministère de l'Instruction publique déclare les salles d'asile comme établissements d'enseignement primaire. Le Comité des Dames se sent dépossédé et perd le contrôle sur son œuvre, mais en contrepartie, le ministre Guizot leur accorde le droit de présenter et de suspendre les maîtresses.

En 1836, alors que la capitale compte 24 salles d'asile et 5000 enfants inscrits, le Comité des Dames se sépare et la municipalité reprend à sa charge les salles d'asile.

Une ordonnance royale qui organise les salles d'asile

L'ordonnance royale de 1837 reconnaît la double fonction hospitalière et pédagogique et met en place une nouvelle répartition des responsabilités:

- L'Université définit le fonctionnement général de l'institution, préside à l'attribution du certificat d'aptitude, accorde aux maîtresses l'autorisation de s'installer dans un lieu déterminé, elle contrôle les établissements par l'intermédiaire des inspecteurs des écoles et de la déléguée générale (nommée par le ministre).

- Les communes assument l'autorité financière et elles sélectionnent les dames inspectrices, proposées à la nomination du préfet.

- Les comités d'instruction primaire exercent les attributions de surveillance générale et de discipline.

- Les dames inspectrices bénévoles, désormais nommées par le préfet sur présentation des maires, surveillent les établissements. Elles suspendent provisoirement

les maîtresses fautives ou elles proposent leur révocation. Elles composent, sous la présidence d'un membre du conseil académique, la commission départementale d'examen chargée d'attribuer les brevets d'aptitude.

- Une Commission supérieure des salles d'asile est composée de dames placées sous la présidence d'un membre du Conseil royal de l'Instruction publique. Elle rédige les programmes, elle veille à l'uniformité des méthodes et elle sélectionne les livres.

Cette instance nationale a vu le jour grâce à l'insistance de Mme Mallet et les pionnières ont été nommées pour la plupart à la Commission supérieure ou à la Commission d'examen de la Seine. Elles acceptent, finalement, de collaborer avec une administration qui leur a concédé une petite partie de ses prérogatives.

La Seconde République souhaite débattre de la vocation des salles d'asile, elles sont appelées « écoles maternelles » pour la première fois en 1848, ce qui choque les dames qui y voient une suprématie de la fonction éducative sur la fonction d'assistance. Elles sont mentionnées comme la base du système de l'enseignement primaire et leur vocation pédagogique est reconnue.

Ainsi, l'initiative privée du Comité des Dames est reprise par l'État qui veut la diffuser, contrôler la garde éducative, sans lui donner un caractère obligatoire, ni la prendre totalement en charge. Les différents acteurs de la salle d'asile, privés et publics, deviennent donc plus des partenaires que des concurrents.

Fonctionnement d'une salle d'asile

La salle d'asile selon la réglementation (Arrêté du 24 avril 1838, relatif à la tenue des salles d'asile)

• Les locaux:

« Art. 1er. Les salles d'exercices destinées à recevoir les enfants seront situées à rez-de-chaussée, planchées ou carrelées, [...] et éclairées des deux côtés par des fenêtres [...].

Art. 2. La forme de ces salles sera celle d'un rectangle [...] d'au moins 4 mètres de largeur sur 10 mètres de longueur, pour cinquante enfants ; d'au moins 6 mètres de largeur et 12 mètres de longueur, pour cent enfants, et d'au moins 8 mètres de largeur sur 16 à 20 mètres de longueur, pour deux cents à deux cent cinquante enfants. Ce dernier nombre ne sera jamais dépassé.

Art. 3. A l'une des extrémités de la salle seront établies plusieurs rangées de gradins, au nombre de cinq au moins et dix au plus, disposés de manière que les enfants puissent y être assis en même temps [...].

Art. 5. A côté de la salle d'exercices il y aura un préau en partie couvert et en partie découvert, d'une dimension au moins triple de la première salle. [...] Il y aura, autant qu'il sera possible, près de la salle d'exercices, une autre salle spécialement destinée aux repas et servant de chauffoir pendant l'hiver. »

• Le mobilier et le matériel:

« Art. 7. Le mobilier nécessaire aux salles d'asile comprend les objets ci-après énoncés: une fontaine, un poêle, deux lits de camps, une pendule, une clochette à main, un sifflet, des tableaux et des porte-tableaux, des ardoises et des crayons, une planche noire sur un chevalet, un boulier compteur ayant dix rangées de dix boules chacune, une armoire où seront gardés les registres et le matériel. »

• Le personnel des salles d'asile:

« Art. 8. Indépendamment du surveillant ou de la surveillante [...], il y aura toujours, quel que soit le nombre des enfants, une femme de service dans chaque salle d'asile.

Art. 9. Lorsque le nombre des enfants s'élèvera au-dessus de cent, il devra y avoir, outre la femme de service, au moins deux personnes préposées à la surveillance [...]. »

• L'admission des enfants:

« Art. 11. Seront admis dans les salles d'asile les enfants de l'âge de deux ans à six ans. Au-dessous et au-dessus de cet âge, l'admission ne peut avoir lieu que sur l'autorisation formelle de la dame inspectrice de l'établissement. »

• La fréquentation des établissements:

Le règlement de 1838 définit les capacités d'accueil des salles d'asile, en fixant à 250 l'effectif maximum des enfants reçus dans la salle d'exercices (Art 2).

La réalité des salles d'asile (Témoignages extraits de l'ouvrage de Jean Noël LUC, L'invention du jeune enfant au XIX^{ème} siècle.)

• Les locaux:

Les communes ont investi dans l'installation et dans l'équipement des salles d'asile, en 1863 elles possèdent les bâtiments de 3 salles d'asile publiques sur 4 et le mobilier de

94% de ces établissements. Mais les aménagements sont très variables selon les moyens des communes, et une majorité d'écoles enfantines sont mal installées au regard des consignes officielles.

La taille insuffisante des bâtiments est un des sujets de doléances, l'inspectrice bénévole de l'asile Saint-Rémi à Reims blâme l'exiguïté du préau et de la classe où s'entassent en moyenne 350 enfants, ce qui favorise l'insalubrité des lieux. *« J'ai eu la satisfaction de mettre M. le Sous-préfet et M. l'Adjoint à l'épreuve ; tous deux m'ont demandé grâce. Ils étouffaient. La sueur des enfants, la nourriture, le manque d'air, contribuent à suffoquer les personnes qui arrivent de l'extérieur. »*

Toutes les salles d'asile ne sont pas pourvues de la cour et du préau réglementaires, en 1843, d'après le ministère, 33% des établissements possèdent une cour et un préau couvert.

•Le mobilier et le matériel:

Pièce fondamentale de la salle d'exercices, les gradins sont largement répandus, mais cette fréquence masque bien des imperfections: trop petit, l'amphithéâtre ne peut accueillir tous les enfants, trop grand, il envahit la classe et empêche la maîtresse de surveiller tout l'auditoire.

Le matériel d'hygiène ne donne pas plus de satisfaction, certains établissements n'ont même pas de chauffage. Le lavabo, prévu par le règlement de 1855, fait souvent défaut, alors que cet instrument serait pourtant précieux pour nettoyer les enfants tout au long de la journée. En l'absence de lavabo ou d'eau courante, certaines maîtresses utilisent des systèmes de nettoyage collectif qui choquent les inspectrices: *« La sœur avait fait ranger les enfants tout autour de la cour et passait une énorme et grossière éponge sur chaque figure sans la plonger dans l'eau ; plus de cent enfants ont subi, devant moi, ce genre de nettoyage. »*, constate une inspectrice lors d'une visite d'un asile à Nemours.

L'état du matériel pédagogique est très variable, le compendium, meuble magique de la salle d'asile est largement répandu malgré son prix. D'autres instruments, pourtant fondamentaux et moins onéreux, n'existent pas dans toutes les salles d'asile, tels que les collections d'images, les bouliers numérateurs, les lettres mobiles et les tableaux d'histoire naturelle.

•Fréquentation des établissements:

Les nombres moyens d'inscrits par établissement, toujours supérieurs à ceux des présents, restent en deçà de la limite fixée par le règlement de 1838. Les salles d'asile de toutes catégories confondues, enregistrent en moyenne 64 à 132 enfants, entre 1837 et 1881. Mais ces moyennes masquent de grandes disparités: le modeste asile rural ou la petite salle de quartier qui enregistrent et accueillent chacun trois ou quatre dizaines d'enfants, n'ont rien en commun avec les vastes établissements urbains, aménagés pour recevoir deux à trois cents enfants.

Les maîtresses ont parfois du mal à répondre à un gros besoin de garde et ne parviennent pas toujours à maîtriser un afflux d'usagers, toléré par les municipalités. A Saint-Hippolyte, dans le Doubs, *« la sœur a beau répéter qu'il n'y a plus de place, on lui laisse les enfants en lui disant: vous les serrerez un peu plus »*, deux ans après son ouverture, en 1848, l'établissement construit pour une trentaine d'enfants, en accueille quatre-vingts.

Au delà d'un certain seuil, variable selon les salles d'asile, les enfants ne peuvent plus être réunis au même endroit comme le prévoit le règlement, et encore faut-il qu'une pièce annexe existe ou qu'elle soit assez grande pour accueillir le surplus d'enfants. Cette situation met en évidence le nombre important d'enfants confiés à chaque maîtresse, nombre qui échappe à toute estimation nationale.

La méthode des salles d'asile

Un mécanisme spécial

La méthode des salles d'asile permet le rassemblement inédit de 150 à 200 élèves sans les brutaliser et sans accidents. Tous les contenus d'enseignements, toutes les durées et tous les lieux des activités sont prévus dans cette méthode, qui en distribuant le temps et en répartissant l'espace garantit l'équilibre et l'harmonie de la salle d'asile.

La méthode des salles d'asile est extérieure aux maîtresses qui l'appliquent, c'est un mécanisme efficace même si le personnel n'est pas expérimenté.

Cette méthode a pour objectif de sortir les enfants de leurs pulsions et leur apprendre la soumission à un ordre temporel. Toutes les activités ont une durée définie, qui n'excède pas 15 minutes, et sont répertoriées dans un emploi du temps qui prévoit le besoin de mobilité et de changement continuels des élèves.

Un espace ordonné

Dans l'organisation de la salle d'asile, les enfants bougent et changent d'activités au son du sifflet ou du claquoir, ils sont toujours en mouvement et cela favorise un bon état de santé. La disposition savante des lieux permet le mouvement général, les trois espaces distincts que sont la cour extérieure, le préau couvert et la salle des enseignements, sont chacun destinés à des activités différentes.

La disposition de la salle des enseignements permet une alternance entre des moments d'enseignement collectif, lors desquels les élèves sont réunis sur les gradins, et des moments d'enseignement par groupes, où les enfants sont installés en ateliers autour de tables rondes.

Lors des ateliers, les élèves sont répartis en groupes d'âges différents, les plus jeunes sont sous le commandement des aînés. Un élève, appelé « moniteur », est choisi parmi les enfants les plus âgés, il dirige et fait se déplacer un « peloton » d'enfants.

Culture de l'obéissance joyeuse

La salle d'asile est un lieu où les enfants apprennent dans l'amusement, la méthode prend appui sur leur plaisir à imiter et à répéter, et comble leur besoin de régularité. Les exercices de répétitions permettent aux enfants d'apprendre l'alphabet et les nombres par cœur, grâce à la pédagogie par répétition orale.

ORDRE DES EXERCICES DE LA JOURNÉE.	
La surveillance des enfants est confiée à la femme de service, depuis leur arrivée le matin jusqu'à 8 heures et demie.	Une heure et demie. Passage aux lieux. Les enfants sont conduits en ordre au <i>Lavabo</i> . Chacun d'eux reçoit une éponge des mains de la Directrice, et se présente devant la femme de service chargée de vérifier le lavage des mains et de la figure. Après ce lavage, les éponges sont remises par les enfants dans un bassin.
Huit heures et demie. — Une des Maitresses est présente : elle reçoit les enfants des mains de leurs parents, et aide la femme de service à les surveiller dans la cour ou dans le préau.	Deux heures. — Entrée au préau. Les enfants parlent. Trois jours de la semaine la gymnastique remplace le parfilage.
Neuf heures. — Les deux Maitresses sont présentes. Les enfants entrent dans le préau. Exercice de lecture avec des caractères mobiles pour les grands. Les petits parlent.	Deux heures et demie. — Entrée en classe. Prière, Exercice des Ardoises, Lecture aux Cercles.
Neuf heures et demie. — Passage aux lieux d'aisance, au <i>Lavabo</i> .	Trois heures et quart. — Les enfants montent à l'estrade. Jeux Froebel, Histoire morale ou Leçon de choses.
Dix heures. — Entrée en classe. Prière, Exercice des Ardoises, Lecture aux Cercles.	Quatre heures. — On descend de l'estrade. Prière, Goûter. Les enfants jouent sous la surveillance des deux Maitresses. Une d'elles peut s'absenter à 5 heures.
Dix heures et demie. — On remet les ardoises en place ; on monte à l'estrade.	Cinq heures. — Les parents qui le désirent reprennent leurs enfants. Ceux qui restent sont surveillés par une des Maitresses jusqu'à 6 heures l'été, jusqu'à 5 heures l'hiver.
Onze heures. — Cantique à l'estrade, Lecture au meuble et Leçon de Calcul ou de Catéchisme, d'Histoire Sainte, d'Histoire Naturelle, de Géographie, au choix de la Maitresse.	Six heures. — La surveillance des enfants qui restent à l'Asile est confiée à la femme de service ; elle doit les garder dans la cour ou dans le préau, et les laisser continuer leurs jeux jusqu'à ce que leurs parents les reprennent.
Midi. — On descend de l'estrade, passage aux lieux d'aisance, Dîner, Récréation surveillée par les deux Maitresses, sauf le temps pour chacune d'elles de faire une collation.	

Emploi du temps d'une salle d'asile nantaise, Archives départementales de Loire-Atlantique

Les maîtresses de salles d'asile

Les maîtresses laïques

Dans un premier temps, on préfère une femme pour diriger une salle d'asile, car « *l'instinct de la nature* » voudrait qu'une femme, mère de surcroît, soit le modèle de l'éducateur public des jeunes enfants. Et puis très vite, on accepte les hommes car toutes les candidatures laïques sont les bienvenues. Ainsi, souvent secondés par leur épouse, des maîtres d'école désœuvrés ou des militaires démobilisés prennent la tête des premiers établissements dans certaines villes. Mais le mouvement reste limité, 83 hommes (soit 6% du total) exercent dans les salles d'asile en 1843, et 36 (soit 2%) en 1850.

Quel que soit son sexe, le gérant de la salle d'asile doit posséder de nombreuses qualités: aimer les enfants, avoir une vocation très prononcée, afficher une conduite irréprochable, et avoir reçu une première instruction. Jusqu'à l'intervention de l'Université en 1837, les fondateurs des établissements choisissent librement leur personnel.

En 1837, le ministère définit les conditions officielles du recrutement des « surveillantes » de salles d'asile:

- un âge minimum de 24 ans, ou 18 ans pour les adjoints membres de la famille du titulaire;
- un certificat de moralité, délivré par le maire de la commune de résidence;
- un certificat d'aptitude, délivré par une commission départementale de mères de famille, présidée par un membre du Conseil académique. Ce diplôme est obtenu après un examen pratique et un examen d'instruction, laissés à l'initiative du jury dès lors qu'il porte sur les matières d'enseignement des salles d'asile (arrêté du 6 février 1838);
- une autorisation d'exercer, accordée par le recteur.

En 1855, un décret impérial écarte les hommes des salles d'asile, les surveillantes sont désormais appelées « directrices » et sont assistées de « sous-directrices ».

Les maîtresses congréganistes

Minoritaires jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, avec 19% des maîtresses en 1843, puis 42% en 1850, les religieuses représentent ensuite, et jusqu'à la fin des années 1870, entre 70% et 80% du personnel des salles d'asile.

Le mode de nomination des maîtresses congréganistes est particulier, depuis l'ordonnance royale de 1837, le recteur peut autoriser la direction d'une salle d'asile à toute religieuse, non certifiée, qui présente une lettre de mission, dite « lettre d'obédience », remise par sa supérieure. Et en 1855, un décret stipule que toute lettre d'obédience attestant que la titulaire a été exercée à la direction d'une salle d'asile, tient désormais lieu de diplôme. Les congrégations religieuses profitent largement de cette latitude, maintenue jusqu'en 1881, et ainsi 97% des directrices congréganistes exercent sans certificat, ce qui pose la question de leur compétence en matière de première éducation.

La formation des maîtresses

Les règles de recrutement instaurées en 1837, ébauchent un système de formation. Des aspirantes ou des surveillantes, congréganistes ou laïques, viennent assister, à Paris, aux séances d'initiation organisées par Mme Millet à l'asile Cochin ou dans certaines salles d'asile jugées exemplaires. Dans les villes de province, les établissements jugés satisfaisants complètent le dispositif de formation, encore dépendant de la capitale.

Le Cours pratique des salles d'asile ouvre ses portes dès 1846, il est pourvu d'une « directrice d'études », Marie Pape-Carpantier, d'une économiste et de trois maîtresses

adjointes. Le souci de cette nouvelle institution est de former des maîtresses modèles, pieuses et initiées à la méthode officielle. Les élèves visitent, tous les matins, des salles d'asile de la capitale et assistent à des leçons sur la pédagogie et l'éducation collective.

Un travail fatiguant

Levé tôt, pour accueillir les premiers usagers et pour préparer, en l'absence d'une femme de service, le chauffage et l'éclairage, le responsable quitte l'établissement après le départ du dernier enfant, vers 18 heures ou 19 heures, après avoir nettoyé le local. Le fonctionnement et le public de cette institution rendent sa direction plus pénible que celle de tout autre établissement d'enseignement primaire.

L'école primaire reçoit, de 8 heures à 16 heures, en moyenne 53 enfants de 6 à 11 ans, relativement autonomes dans leur vie quotidienne, capables de se concentrer sur un travail intellectuel et tous assis derrière des tables. La salle d'asile accueille, quelquefois toute la journée, en moyenne 128 enfants en bas âge parfois turbulents et fragiles, qui demandent à la maîtresse une vigilance de tous les instants.

Une autre particularité de la salle d'asile pénalise son personnel, la rareté des congés. Les règlements imposent l'ouverture quotidienne de la salle d'asile, y compris l'été, sauf les dimanches et certains jours fériés. C'est dans sa vocation pédagogique, dans son amour des enfants et, pour une religieuse, dans son esprit d'abnégation, que la maîtresse puise son énergie et son dévouement.

Il faut aussi avoir une solide constitution, car la maîtresse doit forcer sur sa voix pour se faire entendre, certaines ont la voix enrouée et la poitrine malade. Beaucoup de maîtresses sont victimes de surmenage, et quelques unes d'entre elles meurent de maladies ou d'épuisement, malgré leur jeune âge.

La carrière et le revenu des maîtresses de salles d'asile ne compensent pas toujours ce travail éprouvant.

Un métier frustrant

Les deux seules promotions possibles sont un poste de directrice, ou pour celles qui le sont déjà, une nomination à la tête d'un établissement plus important; et un poste d'inspectrice départementale ou générale. Ce deuxième débouché, le plus prestigieux, reste exceptionnel car le nombre de postes est très réduit, et la nomination par le préfet suppose un profil social et des relations que la plupart des maîtresses ne possèdent pas.

Le décret de 1855 prévoit un logement gratuit et une rémunération minimale, 250 francs pour les directrices et 150 francs pour les adjointes, prélevée sur le produit de la rétribution scolaire, qui sera complété, en cas d'insuffisance, par la commune sans aide du ministère.

Le personnel des salles d'asile juge ses revenus insuffisants et ce qui nourrit l'envie et l'amertume des maîtresses, surtout après le renforcement de la sélection en 1855, c'est le salaire des institutrices. En 1853, à une époque où la rémunération minimale d'une directrice de salles d'asile est fixée à 250 francs, le ministère attribue aux institutrices responsables d'une école mixte, un traitement de base de 400 francs.

Évolution de la salle d'asile à l'école maternelle

Le système de garde scolaire des salles d'asile est en mutation lorsque de son statut d'œuvre charitable, il glisse vers une « école de la petite enfance pour tous ». En effet, au cours du Second Empire, la nature du public de l'asile s'est progressivement transformée pour atteindre la classe ouvrière, certaines fractions des classes moyennes et la petite bourgeoisie urbaine, qui toutes utilisent ce mode de garde, jusqu'alors considéré comme réservé aux indigents.

La salle d'asile offre à la bonne mère de famille populaire, pour un moindre coût que la gardienne d'enfants, la sécurité d'un lieu où son enfant sera protégé, éduqué, soigné, et cela sous le regard de surveillantes entraînées.

La fonction d'assistance disparaît alors peu à peu et le nom même de la salle d'asile humilie des parents qui refusent d'être traités comme des indigents.

La salle d'asile, ce système d'accueil des enfants des catégories sociales les plus pauvres, voit sa vocation se transformer en une école ouverte à tous.

La république

Avec l'arrivée de la gauche républicaine au pouvoir, la salle d'asile est transformée en école maternelle, dès 1881 elle change de nom pour marquer son universalité. Les républicains ont une grande ambition pour l'école des petits, ils veulent confier à l'État la tutelle de l'école maternelle et surtout combattre la mainmise des congrégations religieuses sur les salles d'asiles. Ce combat de la laïcité commence par l'obligation pour les religieuses d'obtenir le certificat d'aptitude à la direction de salles d'asile, et en 1905, elles sont mises hors du champ de l'enseignement public car tous les établissements communaux doivent être confiés à des femmes laïques. L'enseignement privé fonctionnant, sans aucune aide publique, selon ses propres moyens, est relégué à un statut marginal en ce qui concerne l'éducation des jeunes enfants.

Une véritable coupure dans l'institution s'opère lorsque des fonctions, comme la surveillance et l'inspection des salles d'asile, jusqu'alors assurées par des dames patronnesses sont remises à des agents de l'État relevant du ministère de l'Instruction publique. L'inspection appartient désormais à un corps universitaire spécialisé dont la qualification est attestée par la possession d'un grade nouveau, le certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles.

Le statut des surveillantes d'asile, rebaptisées institutrices d'écoles maternelles, est progressivement assimilé à celui des institutrices des écoles primaires, il y a une fusion des conditions de recrutement, une fusion des modes de formation et des modes de rémunération. Ainsi, l'école maternelle fait dorénavant partie intégrante de l'enseignement primaire unifié.

Changement de méthodes

On assiste aussi à l'adoption d'une nouvelle méthode pédagogique, incarnée par Pauline Kergomard, qui veut modifier l'organisation du travail de garde, la nature des activités proposées aux enfants, le rôle de la maîtresse et sa manière d'agir. Pauline Kergomard dénonce la méthode des salles d'asile où les enfants y étaient dressés à réciter et prier tous ensemble au son du claquoir et du sifflet.

Sur ce rejet de la méthode des salles d'asile se construit la pédagogie républicaine qui voudra rendre aux enfants leur liberté et reconnaître leur dignité. Il y a une volonté de

transformer la nature des contenus enseignés et aussi de changer les procédés disciplinaires utilisés pour conduire les enfants. L'enseignement de la maternelle devient une lente préparation qui passe par le jeu et l'exercice physique, l'utilisation des sens, le maniement d'objets, plus que par l'apprentissage prématuré de leçons. Le programme de l'école maternelle est élaboré en s'appuyant sur la psychologie et la science de l'éducation, pour adapter les apprentissages aux caractéristiques physiologiques et mentales des différents âges de l'enfance. L'école maternelle est donc la première étape dans ce chemin qui mène l'être humain de sa vie d'enfant à sa vie d'écolier, il s'agit de former aux attitudes et comportements utiles à l'écolier, sans anticiper l'instruction en elle-même.

La redéfinition des contenus d'enseignement est indissociable d'une réforme du mécanisme disciplinaire, de la manière de s'adresser aux enfants pour les faire travailler et jouer. Pauline Kergomard prône une discipline libérale qui vise à stimuler et renforcer la conscience morale qui existe en chaque enfant, l'obéissance résulte donc d'une intériorisation de la norme morale par l'enfant.

Séparation petits/grands

La division interne de la maternelle en deux sections, section des petits et section des grands, s'impose dès les premiers textes officiels de 1881-1882, c'est la réforme qui constitue l'initiative majeure de la période de Pauline Kergomard. On assiste à une séparation des enfants, selon les âges, dans des salles distinctes et avec une différenciation des activités pour chacune des deux sections. Chaque section a une maîtresse attitrée, et la taille des groupes est réduite car la réglementation républicaine limite la capacité d'accueil totale de l'école maternelle à 150 enfants.

On voit donc disparaître les espaces et le mobilier propres à la salle d'asile, la grande salle d'exercices devient inutile, et les gradins vont être peu à peu remplacés par des petites chaises et des tables ovales.

Le nombre relativement restreint des écoliers permet de fonctionner sur un rythme plus simple: une classe unifiée, dans laquelle la maîtresse pourra individualiser les comportements et entrer en relation personnelle avec les enfants.

Dans la section des grands, constituée d'enfants qui se préparent à entrer à l'école élémentaire, la maîtresse peut commencer à mettre en route les débuts de l'instruction, les premiers éléments de lecture, pour préparer en douceur cette transition. Cependant la maîtresse ne doit pas hâter ces acquisitions, au mépris de la santé des enfants, et doit s'en tenir à la lecture de quelques mots usuels, voire de quelques phrases simples.

Dans la section des petits, réservée aux enfants de deux à cinq ans, la réglementation exige que tout exercice d'épellation et de lecture, toute activité touchant à l'écriture des mots, tout enseignement abstrait, de mémoire ou de répétition disparaisse. L'enseignement, dans la section des petits, se base en grande partie sur la leçon de choses, qui organise tous les autres enseignements. Le thème choisi pour cette leçon est décliné pour tous les exercices de langage, le dessin, la leçon de morale, les jeux, les chants. Les disciplines différentes fusionnent autour d'un thème commun qui constitue le lien entre les différentes activités de la journée, et une division thématique annuelle est instaurée, qui fait varier les sujets avec les saisons.

Avec cette nouvelle façon de fonctionner, la maîtresse se trouve dans une position où elle peut parler directement aux enfants, sans l'intermédiaire d'un livre ou d'un texte sacré. Au travers de conversations en apparences improvisées, mais qui font l'objet d'une préparation soignée, elle donne aux enfants une culture purement temporelle et civile, dégagée de toute référence religieuse.

Cette nouvelle méthode réserve également une part importante au jeu individuel qui, une fois organisé et pensé par l'institutrice, acquiert une valeur pédagogique et permet à l'enfant de développer un instinct d'activité et de travail.

De la surveillante à l'institutrice

L'institutrice intervient par la parole pour guider, encourager les enfants dans leurs activités, tout en les gardant sous sa surveillance directe. L'école maternelle accorde toute sa confiance aux institutrices qui ont une grande part de production dans le contenu des exercices, qui personnalisent les dispositifs d'enseignement et construisent des situations éducatives en s'appuyant sur les petits événements de la vie quotidienne à l'école.

Deuxième partie: Les grandes figures de l'histoire des
salles d'asile et de l'école maternelle



Émilie Mallet



Maria Montessori



Marie Pape-Carpantier



Pauline Kergomard

Émilie Mallet

(1794-1856)

Sa vie

Émilie Oberkampf est née à Jouy-en-Josas en 1794 dans une famille protestante. Mariée à Jules Mallet en 1812, ils partent vivre à Paris, où elle fréquente la haute société protestante, elle s'occupe d'un pensionnat pour jeunes indigentes.

C'est Émilie qui joue un rôle déterminant dans le rassemblement de plusieurs dames autour du projet d'école enfantine. Et c'est elle qui assure le secrétariat et la comptabilité du comité fondateur, qui plaide la cause des salles d'asile auprès des prêtres et des maires parisiens et qui recherche des lieux d'implantation convenables.

Ce rôle prépondérant est souvent méconnu, on a retenu de l'histoire des salles d'asile surtout les réalisations de Jean-Denys Cochin et de la « fondatrice » du Comité des Dames, Adélaïde de Pastoret.

Son rôle

Émilie Mallet voit dans la salle d'asile une œuvre de charité et de foi, elle est très attachée aux deux aspects de la salle d'asile, l'assistance et l'éducation, qui sont pour elle, sur un pied d'égalité. Mais la loi Guizot de 1833 sur l'enseignement élémentaire, privilégiera pour les salles d'asile la fonction préscolaire.

Émilie Mallet, engage alors une lutte pour préserver la notion d'assistance de la salle d'asile et maintenir le rôle du Comité des Dames dans la gestion des salles d'asile.

L'ordonnance royale de 1837 marque la reprise par l'État de la gestion des salles d'asile, les dames du Comité sont nommées dans des commissions.

Marie Pape-Carpantier

(1815-1878)

Sa vie

Marie Carpentier naît le 10 septembre 1815, dans une famille républicaine. Son père, gendarme, fut assassiné pendant les Cent jours. Sa mère, Joséphine Rose, travaille dans un atelier de confection, et fait garder Marie par sa grand-mère, car les salles d'asile n'existent pas encore. Ses conditions d'existence sont très modestes.

Le premier emploi qu'elle a occupé fut la direction d'une salle d'asile à La Flèche, en 1834, alors qu'elle est âgée de 19 ans. Avec l'aide de sa mère, elle accueille une centaine d'enfants âgés de 2 à 6 ans. Ce n'est qu'en 1842, qu'elle dirigera la principale salle d'asile du Mans.

Sur les instances d'Émilie Mallet, promotrice des premières salles d'asile, Marie devint en 1847, responsable du centre de formation des institutrices à Paris, puis en 1848 directrice de l'école normale des institutrices. Elle en sera la présidente jusqu'en 1874.

Marie épousera en 1848 Henri Pape, de retour d'Algérie, qui devint capitaine de la garde de Paris. Ils auront deux filles, Brigitte et Madeleine. Henri Pape décèdera dix années plus tard. Marie Pape-Carpantier aura également deux fils adoptifs, dont l'un était le fils d'une enseignante de cours pratique, décédée en lui confiant son enfant.

En 1867, Victor Duruy, ministre sous le Second Empire, impressionné par le succès des conférences de Marie Pape-Carpantier, fera d'elle, en raison de ses qualités exceptionnelles de pédagogue, la première conférencière à la Sorbonne.

Après avoir été déléguée générale des salles d'asile en 1868, Marie dirigea « l'Ami de l'enfance », journal des salles d'asile. Elle est révoquée en 1874 (à 59 ans) pour libre pensée, mais est réhabilitée quelques mois plus tard. Elle meurt épuisée et affaiblie le 31 juillet 1878, dans sa maison de Villiers-le-Bel. Dans ses dernières volontés, elle lègue ses livres aux écoles.

Beaucoup d'écoles maternelles portent son nom ainsi qu'une rue de Paris, dans le 6^e arrondissement.

Son rôle

Marie rédige un livre sur les salles d'asile, fruit de son expérience acquise lors de sa première responsabilité éducative (à La Flèche), et des conseils prodigués par sa mère, ses amis avec qui elle apprit le métier de directrice de salle d'asile. En observant les enfants, ses collègues, les parents, elle affina ses réflexions sur l'accueil éducatif des petits enfants dans les salles d'asile. Son livre « *Conseils sur la direction des salles d'asile* » connût un grand succès en France et en Europe. Elle insiste sur l'importance de s'exprimer de façon compréhensible pour les enfants, et de prendre plaisir à faire la leçon pour que les enfants aient plaisir à la recevoir.

En 1842, Marie fut appelée à diriger la salle d'asile du Pré dans la ville du Mans, elle propose une série d'aménagements pour un meilleur accueil des 108 enfants, demande du matériel comme une carte de France, un système de dizaines, un compteur à lettres. Elle ne veut pas être une simple « gardeuse d'enfants », et fait preuve d'exigence et d'initiative. Marie Pape-Carpantier participe à la modernisation de l'équipement des salles d'asile.

Marie interviendra tout au long de sa carrière de pédagogue en faveur du jeu et des jouets, formateurs de la personnalité de l'enfant.

Marie Pape-Carpantier mit en valeur le boulier compteur créé par M. Cochin. L'appareil se présente ainsi: les tiges ont une forme d'angle droit et elles correspondent, de droite à gauche, aux unités, dizaines, centaines, milliers, dizaines de mille, centaines de mille, et enfin à gauche, les millions, soit sept tiges. Chaque tige comporte neuf boules et pour figurer un chiffre, on fait tomber autant de boules sur la partie inférieure de la tige. L'inconvénient de cet objet vient du fait que seule la directrice le manipulait, il ne pouvait donc être appréhendé comme un jeu par les enfants.

Marie Pape-Carpantier et Émilie Mallet furent des adeptes passionnées de la méthode des *kindergarden*, petits équipements accueillant peu d'enfants, contrairement aux salles d'asile. Marie innova en créant du matériel didactique pour les enfants inspiré de la méthode Fröbel.

A l'occasion de l'exposition universelle de 1867 et à la demande du ministre Victor Duruy, elle organise une série de conférences sur la méthode des salles d'asile à l'attention des instituteurs réunis à la Sorbonne. Elle leur présente sa méthode qui se base sur un matériel permettant de provoquer la curiosité, elle montre que cette forme de leçon, même sans prétention, a ses principes et ses règles. Sa méthode originale rencontre une adhésion enthousiaste et la série de conférences est un succès.

Marie a mis tout en œuvre pour améliorer les salles d'asile et obtenir que ces salles deviennent de véritables écoles maternelles et en prennent le nom. Elle soulignait l'importance du lien entre les niveaux scolaires et les équipements, souhaitant un rapprochement entre l'école et la maternelle.

Pauline Kergomard

(1838-1925)

Sa vie

Elle est née à Bordeaux le 24 avril 1838 , dans une famille protestante, son père est un ancien instituteur devenu inspecteur de l'enseignement primaire dans la Gironde. Sa mère tient une librairie jusqu'en 1846 et meurt en 1848 après avoir eu sept enfants (quatre garçons décédés prématurément et trois filles). Elle obtient le certificat de capacité en 1856, après avoir suivi le cours normal d'institutrices de la Gironde.

Elle s'installe à Paris en 1861 chez sa sœur Suzanne, qui était mariée au chef de cabinet du préfet de la Seine. Elle eut alors l'occasion de fréquenter la haute société parisienne du Second Empire. Elle rencontre son futur mari, Jules Duplessis Kergomard, républicain et l'épouse le 29 octobre 1863. Pauline doit subvenir aux besoins du ménage, son mari se révélant très vite velléitaire, se contentant de publier quelque articles de journaux. Le couple eut trois fils, dont le premier mourut âgé d'à peine deux mois (en 1865); le deuxième, Joseph, né en 1866, fut professeur de géographie ; le troisième, Jean, né en 1870, directeur d'école normale.

Tout en élevant ses enfants, Pauline, continue à donner des leçons particulières jusqu'en 1870. Puis, après la guerre et la Commune de Paris, elle reçut des pensionnaires à domicile et ouvrit des cours privés pour jeunes filles.

En 1879, elle ouvre un "cours" stable, et fut conseillée par Ferdinand Buisson pour passer l'examen d'aptitude à la direction des salles d'asile. Le 1er mai 1879, elle fut nommée "déléguée à l'inspection générale des salles d'asile" par Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique.

Elle s'engage alors dans la mission de transformation des salles d'asile en écoles maternelles, elle reçut le titre d'inspectrice générale des écoles maternelles en 1881, année où l'école pour la petite enfance acquit la dénomination officielle qu'on lui connaît aujourd'hui. Ses écrits sont publiés dans la revue, *L'Ami de l'enfance*, dont elle eut la direction pendant quinze ans, de 1881 à 1896.

Elle fut la première femme à être élue au Conseil supérieur de l'Instruction publique en 1886.

Pendant la guerre de 1914, alors qu'elle avait 76 ans, elle se réfugia d'abord en province, puis elle reçut du ministère un ordre de rappel à Paris qu'elle sollicitait. Elle visita les écoles maternelles de Paris, non plus pour inspecter mais pour secourir les institutrices dont les maris étaient au front. Elle conserva aussi la direction du cours normal pour les écoles maternelles.

Admise à la retraite en 1917, elle décéda le 13 février 1925, après avoir subi de pénibles pertes du fonctionnement cérébral.

Son rôle

Pauline Kergomard dénonce avec la plus grande vigueur les salles d'asile, dans leurs réalités matérielles et pédagogiques et dans la manière dont elles sont dirigées. Elle s'insurge, en premier lieu, contre les locaux qui sont insalubres et trop petits par rapport au nombre d'enfants. Elle est également contre le principe même de la réunion dans une grande et unique salle d'un grand nombre d'enfants, jusqu'à 300 ou 400. Pauline critique surtout la méthode des salles d'asile, elle pense qu'on ne fait qu'encombrer la mémoire avec des données inutiles au lieu de faire appel à l'intelligence.

Ce véritable réquisitoire contre les salles d'asile, soutenu par les républicains réformateurs, dont fait partie Pauline Kergomard, montre la volonté de construire une nouvelle école. Dans ce souci de créer l'école maternelle républicaine, Pauline proteste contre les séparations sociales qui ont lieu dans les salles d'asile, alors que l'égalité doit commencer sur les bancs de l'école. L'école maternelle républicaine, par son nouveau titre, doit permettre la « *fusion des différentes classes de la société* » et être ainsi « *le vrai berceau de la démocratie* ».

Inspirée par Marie Pape-Carpantier, Pauline Kergomard est à l'origine de la transformation des salles d'asile, établissements à vocation essentiellement sociale, en écoles maternelles, formant la base du système scolaire. Pauline Kergomard a eu une grande influence dans l'inspiration voire la rédaction des programmes de l'école maternelle rédigés en 1881 et 1882. Les programmes de 1882, proches de l'esprit des textes de Pauline, définissent officiellement l'école maternelle par la place intermédiaire qu'elle occupe entre la famille et l'école primaire. Elle y introduit le jeu, qu'elle considère comme pédagogique, et les activités artistiques et sportives. Elle fait acter par les programmes que le jeu est le premier travail du jeune enfant et réclame un mobilier adapté à leur taille, précédant Maria Montessori. Elle prône une initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul, avant 5 ans.

Maria Montessori

(1870-1952)

Sa vie

Maria Montessori est née le 31 août 1870 à Chiaravalle, près d'Ancône, en Italie. Elle est issue d'une famille bourgeoise, son père est militaire.

En 1896, Maria Montessori devient la première femme médecin italienne, sa thèse de doctorat porte sur un sujet de psychiatrie: l'autisme. Elle travaillera pendant dix ans en psychiatrie avec les enfants dits «débiles». Elle est fascinée par les œuvres des médecins français Itard (1774 – 1838) et Séguin (1812 – 1880). Elle en vient à la conclusion qu'on peut apporter une aide plus grande à ces enfants par l'éducation que par des soins médicaux purs.

En 1906, Maria a 36 ans et est à un tournant dans sa vie, elle s'occupe d'enfants normaux d'âge préscolaire, pour lesquelles elle va créer sa méthode pédagogique. Le 6 janvier 1907, c'est l'ouverture de la première maison d'enfants ("Casa dei bambini") pour des enfants en bonne santé à San Lorenzo, un lotissement pour défavorisés de Rome.

A l'avènement du fascisme, elle s'aperçoit qu'une éducation fondée sur le développement d'une libre personnalité ne peut se faire dans une atmosphère totalitaire et s'exile aux Pays-Bas avec son fils Mario.

En 1935, paraît son livre *'Enfant*, qui sera réédité de nombreuses fois, elle y retransmet l'essentiel de ses idées, sous forme de petits chapitres où elle illustre ses idées par des exemples. Ce livre sur l'éducation participe à la renommée de Maria Montessori.

En 1952, Maria Montessori, âgée de 82 ans, meurt le 6 mai à Noordwijk aan Zee, en Hollande.

Aujourd'hui, il existe plus de 8000 écoles Montessori dans le monde, réparties dans plus de 50 pays. L'approche Montessori est la pédagogie la plus utilisée dans le monde. En France, on dénombre une centaine d'écoles Montessori et de nombreux projets de création.

Son rôle

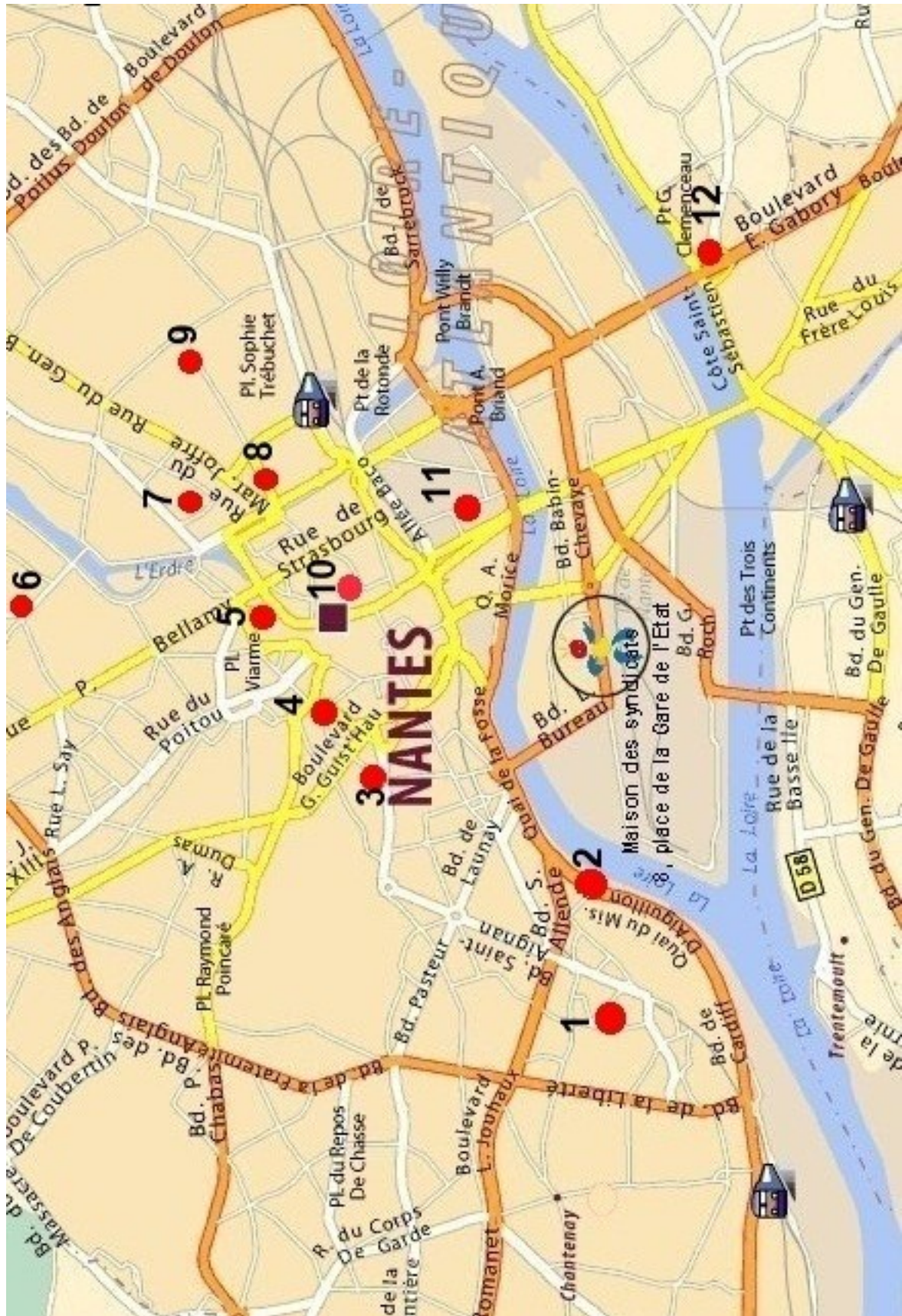
Maria Montessori élabore une pédagogie qui repose sur des bases scientifiques, philosophiques et éducatives. Le matériel sensoriel qu'elle met au point permet à l'enfant d'acquérir une approche plus exacte de la réalité, il s'ouvre à une perception plus précise du monde et devient indépendant de son environnement.

Pour Maria Montessori, il est primordial d'offrir à l'enfant la possibilité d'épanouir au maximum ses différentes sensibilités, dans un cadre adapté à ses besoins psychologiques, en respectant son rythme propre et ses particularités individuelles et tout en l'éveillant à la vie sociale.

Troisième partie: Les salles d'asile à Nantes



Carte des salles d'asile à Nantes



1. Rue de la Hautière, salle d'asile publique
2. Quai Ernest Renaud
3. Rue Copernic n°16, salle d'asile publique laïque
4. Rue Dugommier n°2 bis
5. Rue Sarrazin n° 18 et 20, salle d'asile « Saint Similien » publique congréganiste
6. Rue Saint Félix
7. Rue Saint Clément, salle d'asile congréganiste
8. Rue Élie Delaunay, salle d'asile publique laïque
9. Rue des Orphelins, salle d'asile publique congréganiste
10. Rue du Moulin n°18, salle d'asile modèle publique laïque
11. Rue des Olivettes, salle d'asile publique laïque
12. Côte Saint-Sébastien n°14, salle d'asile publique laïque

En 1889 à Nantes, il y a 9 écoles maternelles publiques qui accueillent 1099 élèves et 6 écoles maternelles privées qui accueillent 239 élèves.

Annexes

Panneaux de l'exposition



Conclusion

La salle d'asile, qui deviendra l'école maternelle, incarne le choix fait en France, d'une préscolarisation des jeunes enfants. D'autres pays, ont fait le choix des jardins d'enfants, qui sont des lieux où on éduque les enfants sans apprentissages scolaires.